



POST TENEBRAS LUX

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DES MOBILITES OFFICE CANTONAL DU GENIE CIVIL

PRESCRIPTION POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL

2 CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES, DES TROTTOIRS, ET DES PISTES CYCLABLES

Version 09 : Juillet 2025

Table des matières

2.1 à 2.8 Ne s'applique plus

- 2.9** Construction et réfection des chaussées en enrobé traditionnel type de revêtement 1
- 2.10** Construction et réfection des chaussées en enrobé traditionnel type de revêtement 2
- 2.11** Construction et réfection des chaussées en enrobé traditionnel type de revêtement 3
- 2.12** Construction et réfection des chaussées en enrobé phonoabsorbant type de revêtement 1
- 2.13** Construction et réfection des chaussées en enrobé phonoabsorbant type de revêtement 2
- 2.14** Construction et réfection des chaussées en enrobé phonoabsorbant type de revêtement 3
- 2.15** Construction et réfection des trottoirs en enrobé
- 2.16** Construction et réfection des pistes cyclables
- 2.17a Schéma de réfection des chaussées en enrobé phonoabsorbant
- 2.17b** Schéma de réfection des chaussées en enrobé traditionnel
- 2.18** Mise en oeuvre de marquages routiers
- 2.30 Trottoir en béton pour quai TPG

Aménagement de surface, à mettre en oeuvre uniquement pour l'entretien

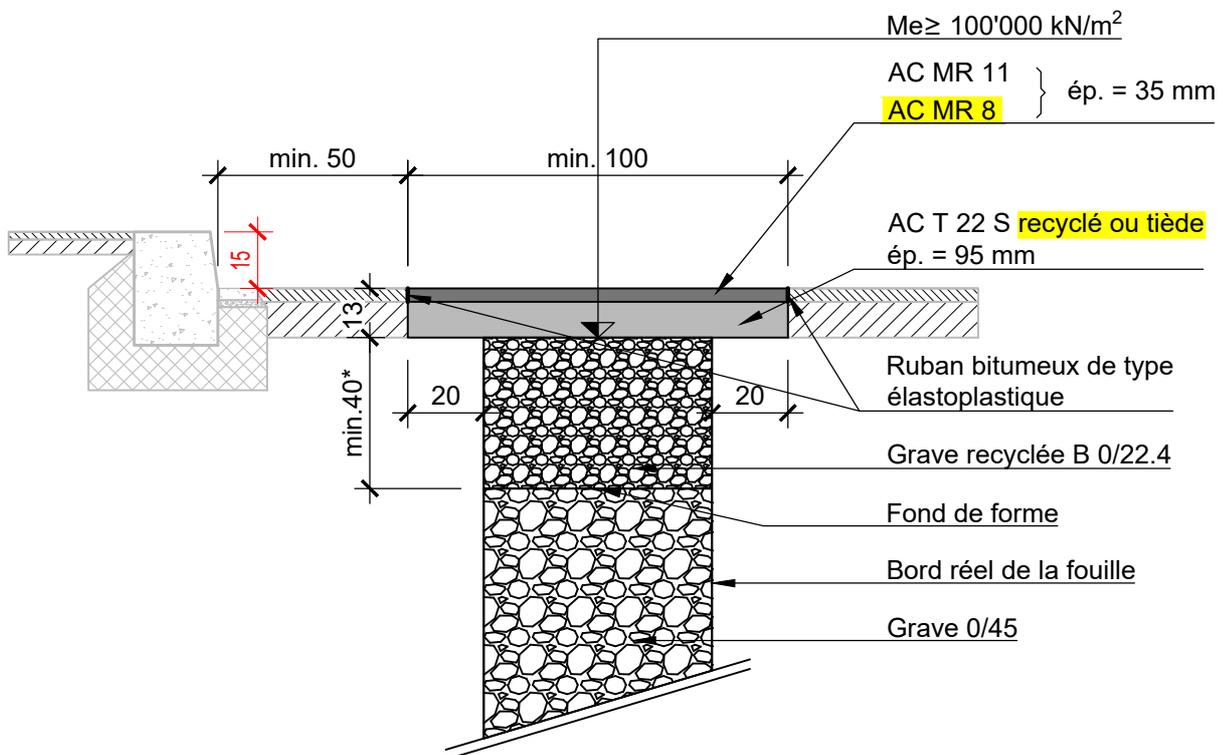
- 2.50 Construction et réfection des trottoirs en béton
- 2.51 Trottoir en béton désactivé

**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 09
Juillet 2025

Construction et réfection des chaussées en enrobé traditionnel
type de revêtement 1

Coupe



* Valable pour un fond de forme de Me \geq 15'000 kN/m²

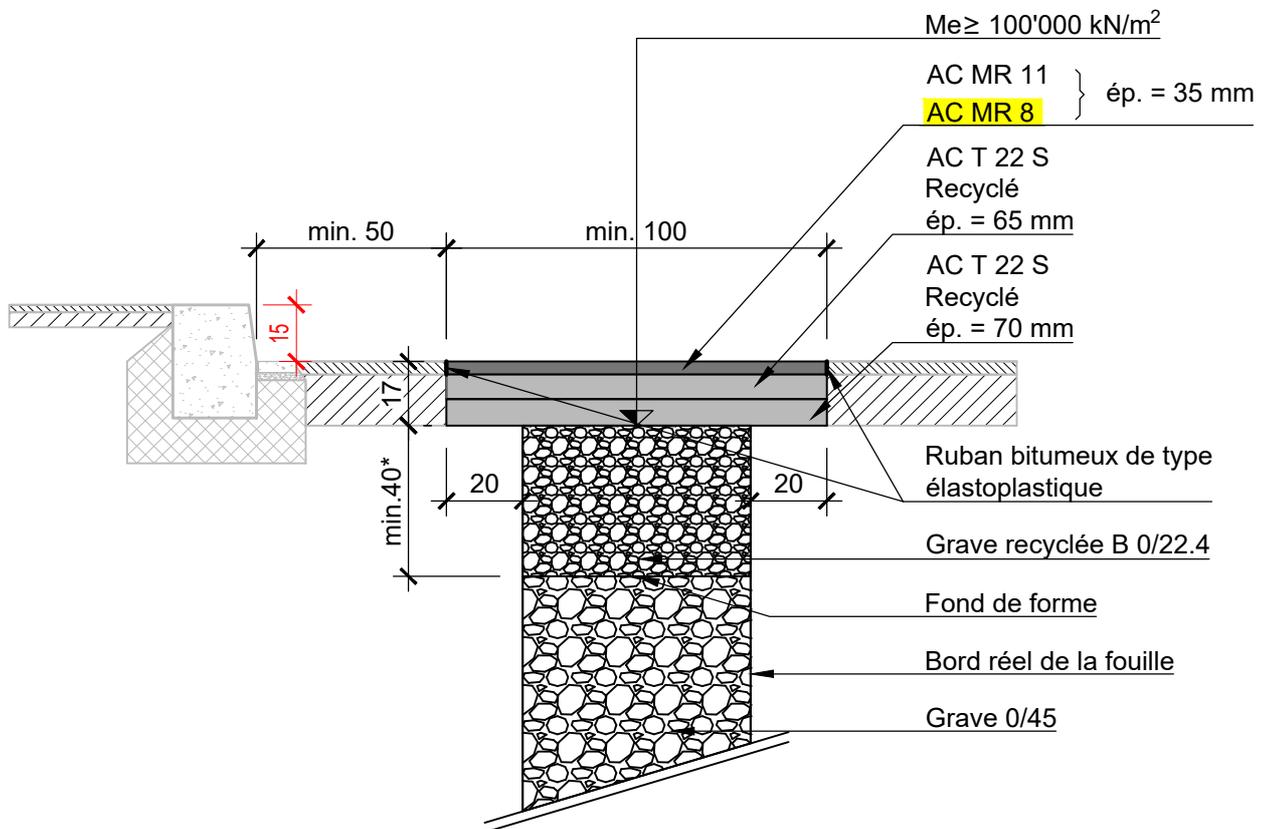
* Pour le type de structure de route se référer au chapitre 1 "Classification des routes cantonales"

**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 09
Juillet 2025

Construction et réfection des chaussées en enrobé traditionnel
type de revêtement 2

Coupe



* Valable pour un fond de forme de Me \geq 15'000 kN/m²

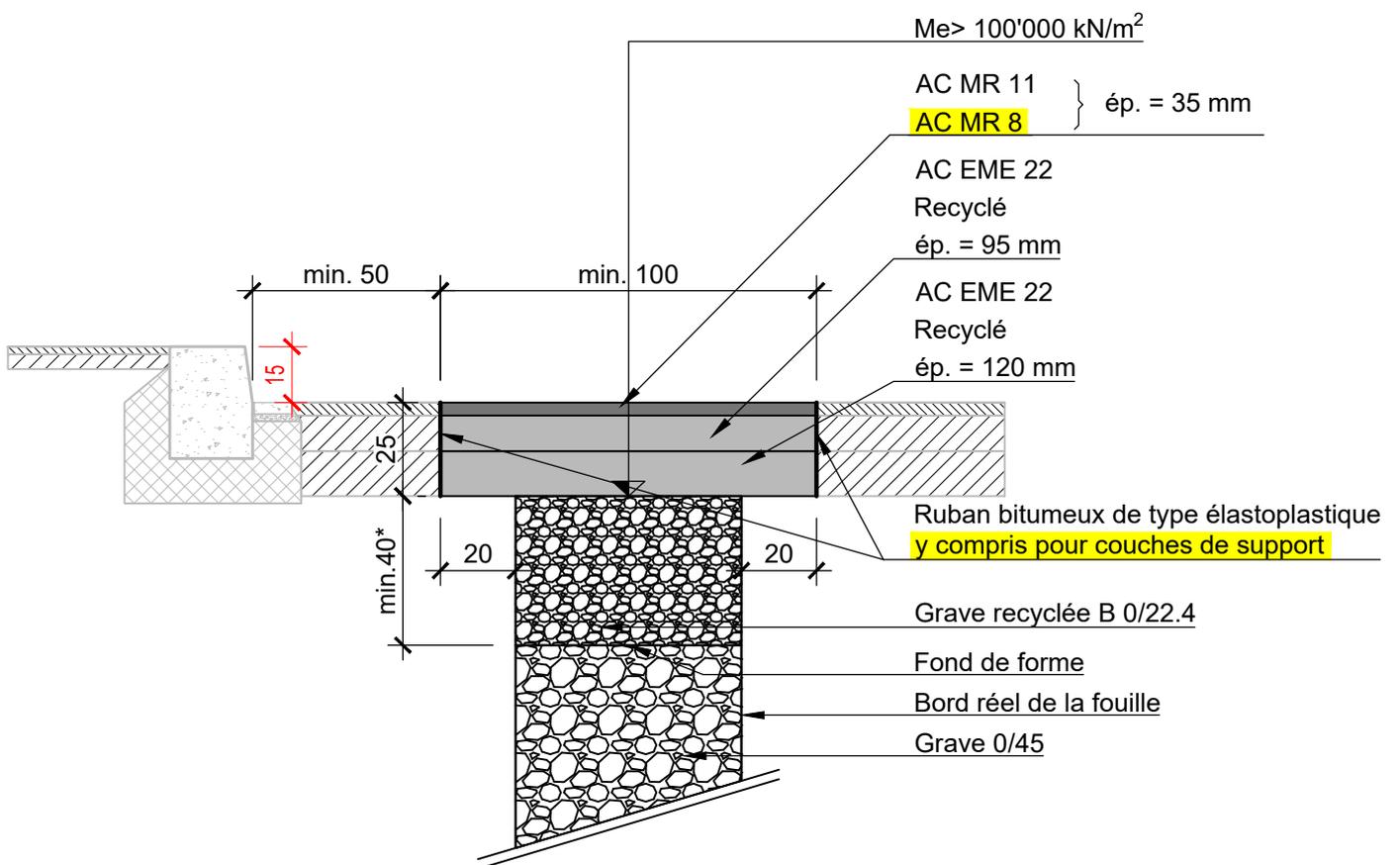
* Pour le type de structure de route se référer au chapitre 1 "Classification des routes cantonales"

**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 09
Juillet 2025

Construction et réfection des chaussées en enrobé traditionnel
type de revêtement 3

Coupe



* Valable pour un fond de forme de $Me \geq 15'000 \text{ kN/m}^2$

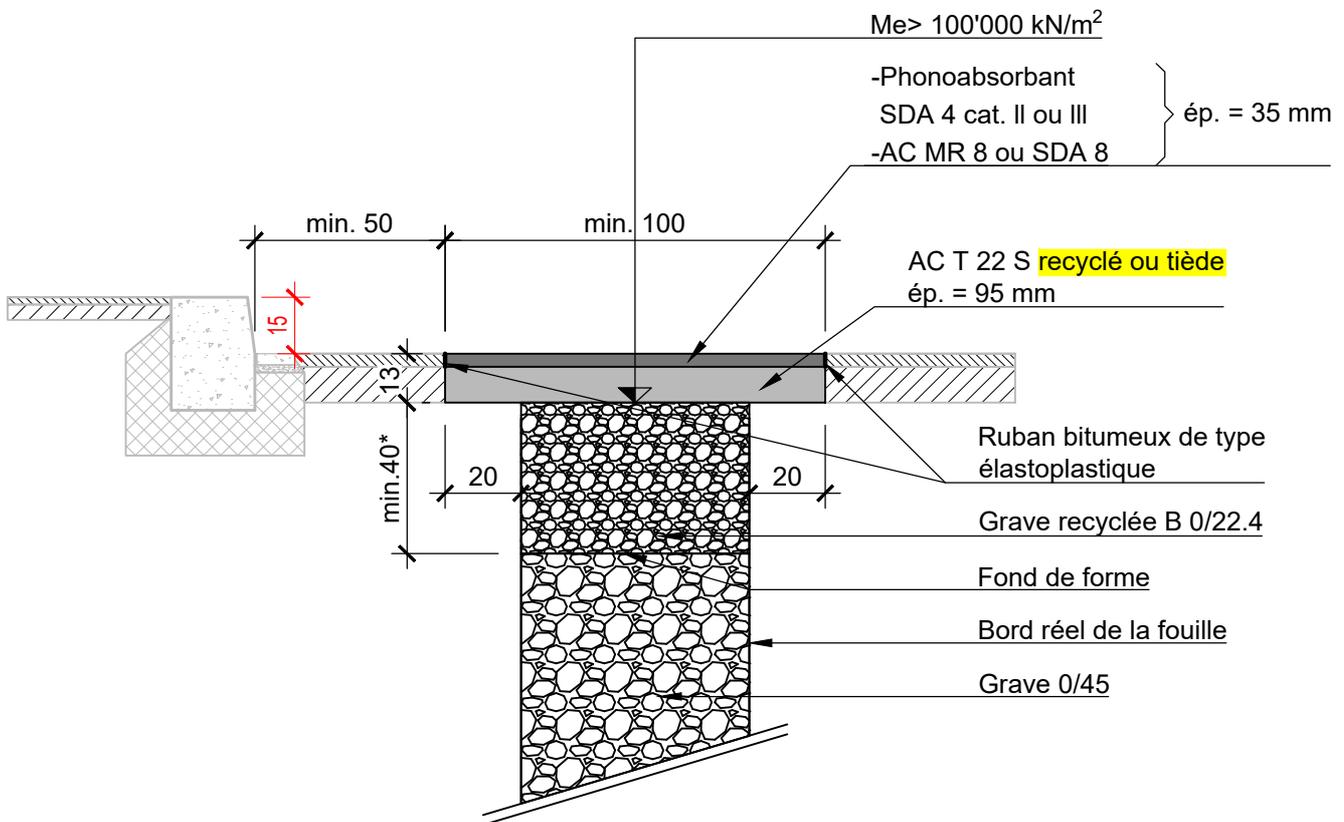
* Pour le type de structure de route se référer au chapitre 1 "Classification des routes cantonales"

**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 09
Juillet 2025

Construction et réfection des chaussées en enrobé phonoabsorbant ou MR type de revêtement 1

Coupe



* Valable pour un fond de forme de $Me \geq 15'000 \text{ kN/m}^2$

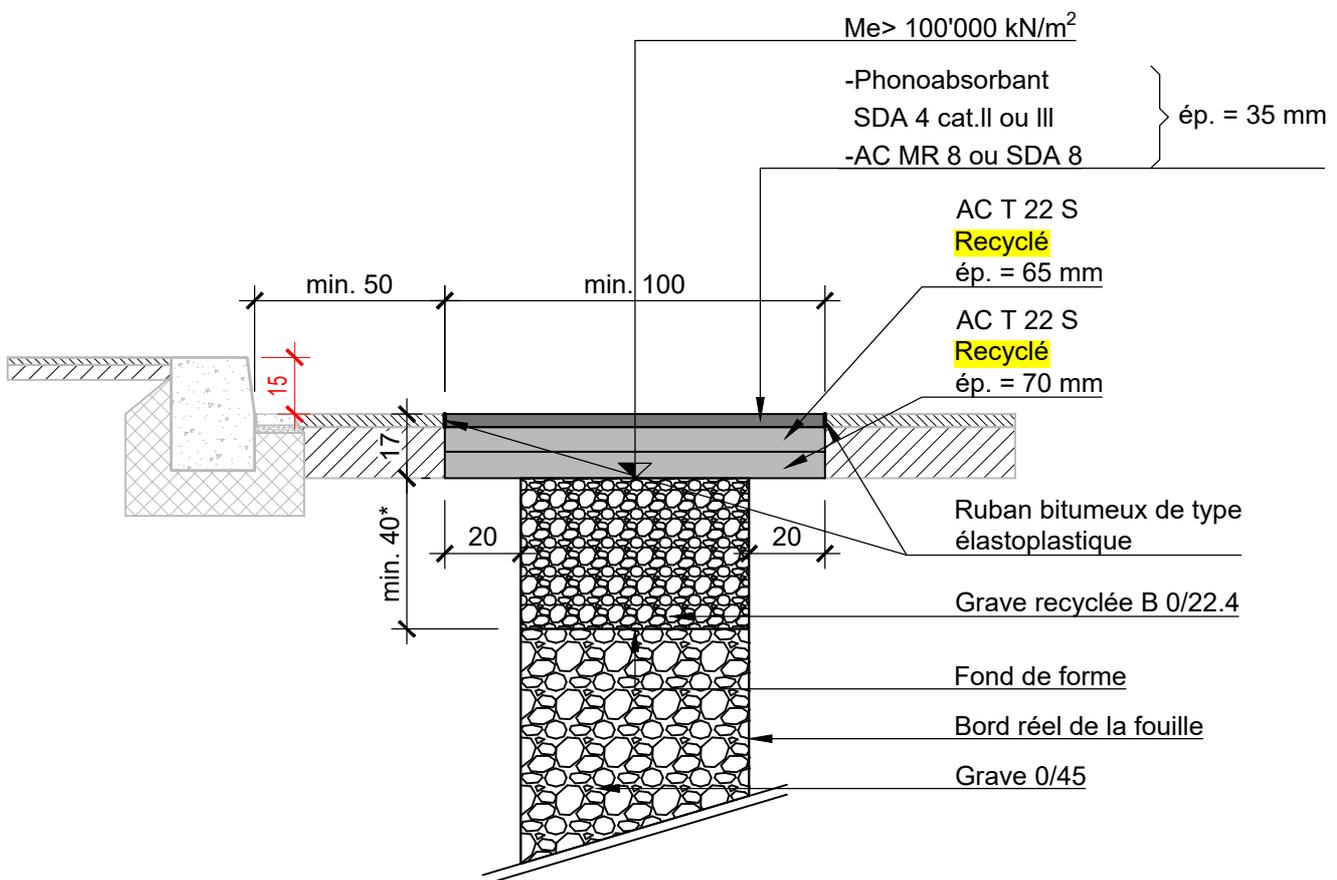
* Pour le type de structure de route se référer au chapitre 1 "Classification des routes cantonales"

**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 09
Juillet 2022

Construction et réfection des chaussées en enrobé phonoabsorbant ou MR type de revêtement 2

Coupe



* Valable pour un fond de forme de $Me \geq 15'000 \text{ kN/m}^2$

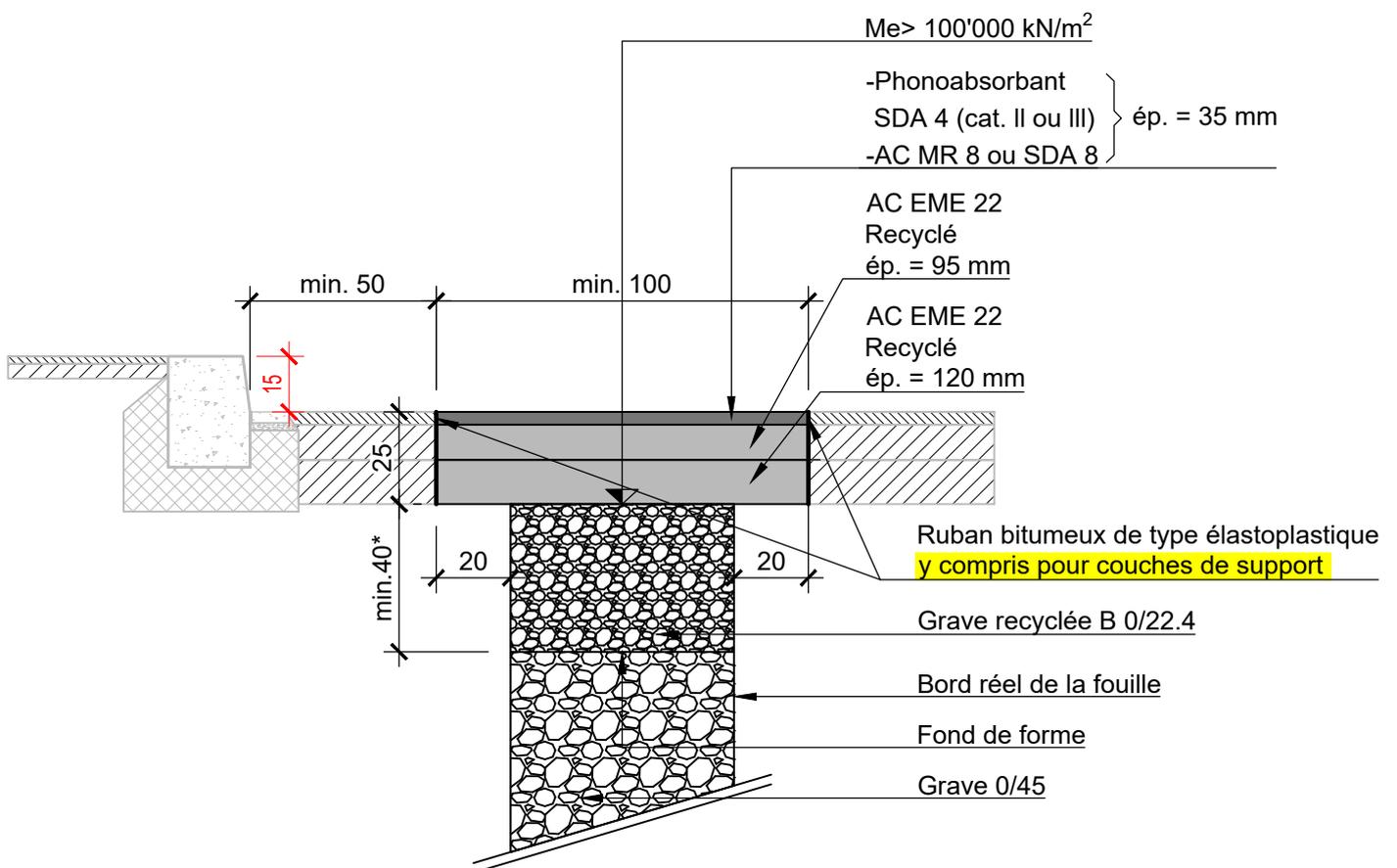
* Pour le type de structure de route se référer au chapitre 1 "Classification des routes cantonales"

**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 09
Juillet 2025

Construction et réfection des chaussées en enrobé phonoabsorbant ou
macro-rugueux type de revêtement 3

Coupe



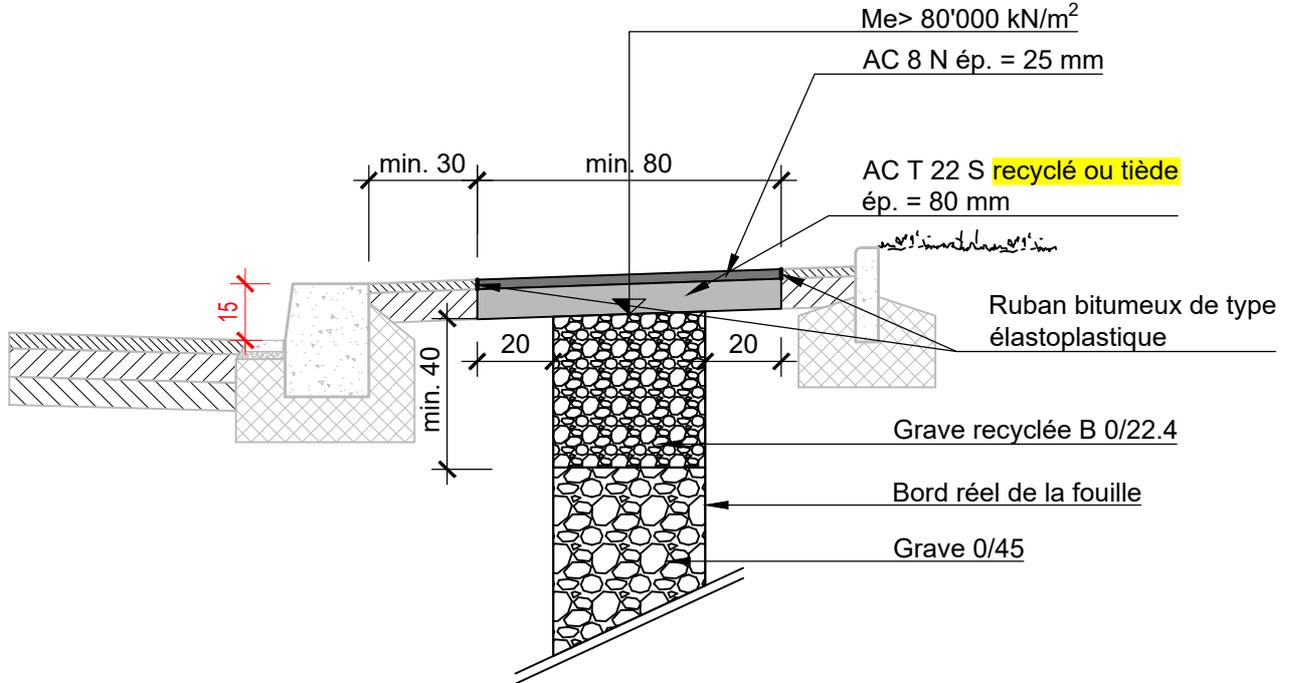
* Valable pour un fond de forme de $Me \geq 15'000 \text{ kN/m}^2$

* Pour le type de structure de route se référer au chapitre 1 "Classification des routes cantonales"

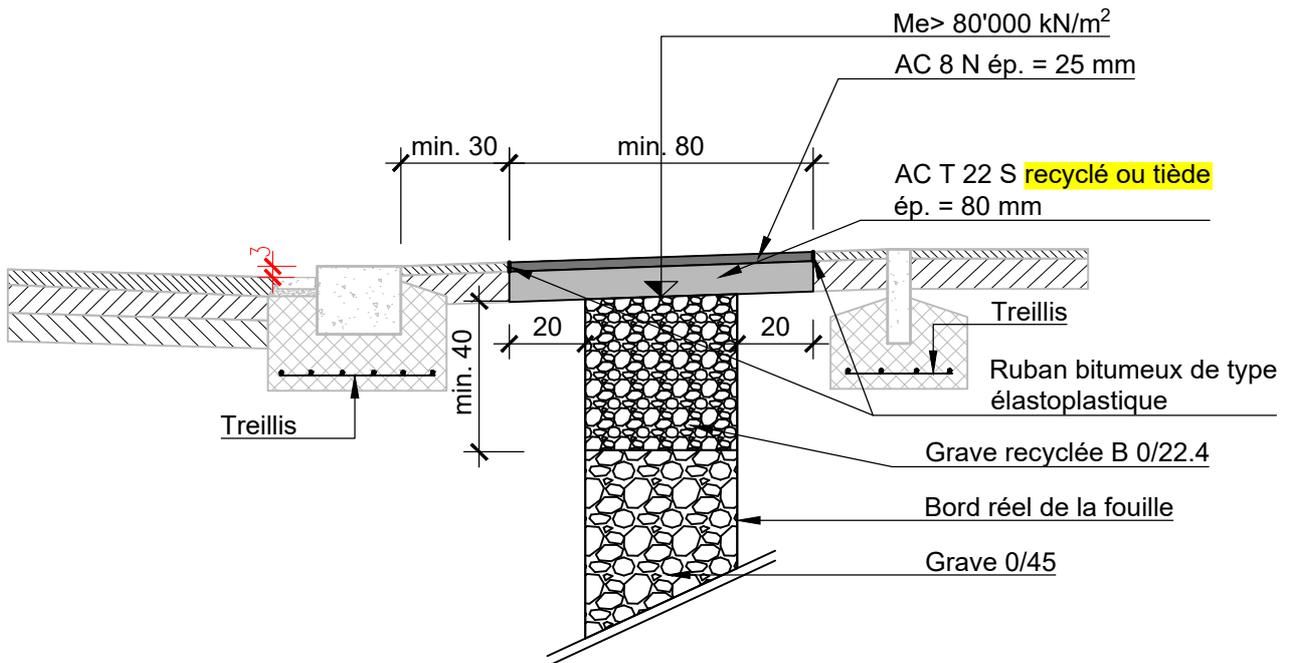
**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 09
Juillet 2025

Coupe sur trottoir en enrobé bitumineux



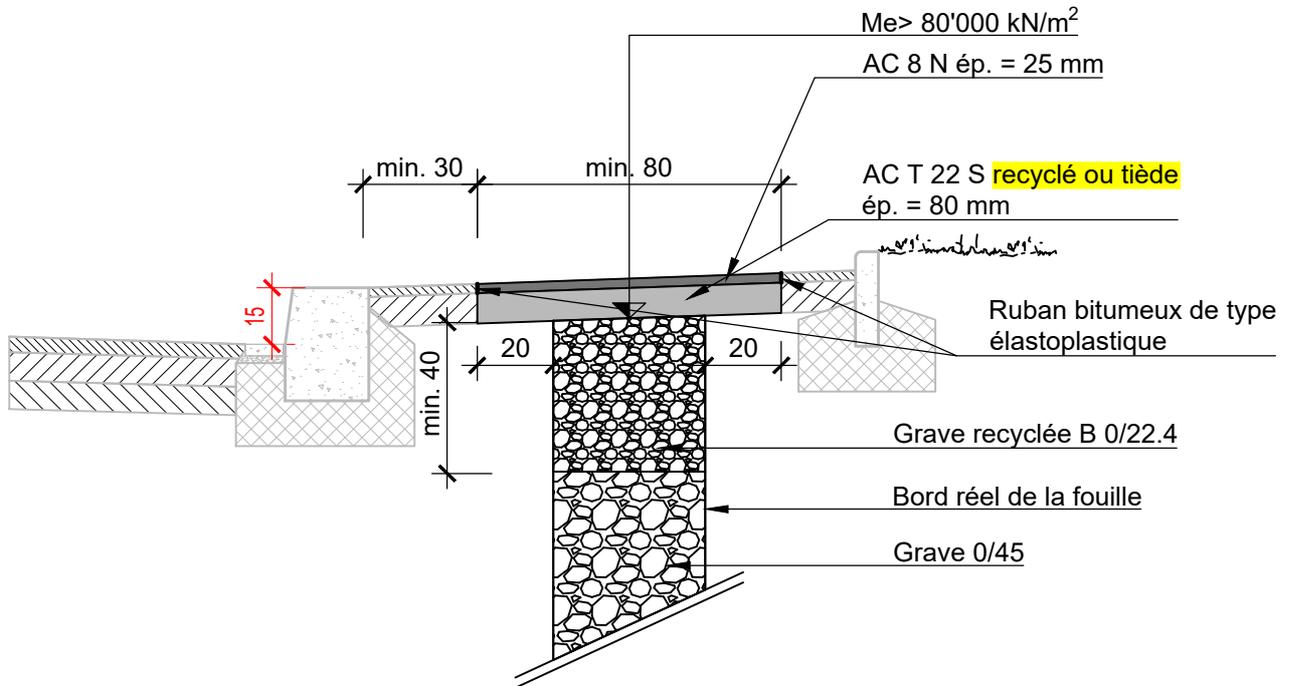
Coupe sur trottoir en enrobé bitumineux au droit d'une entrée



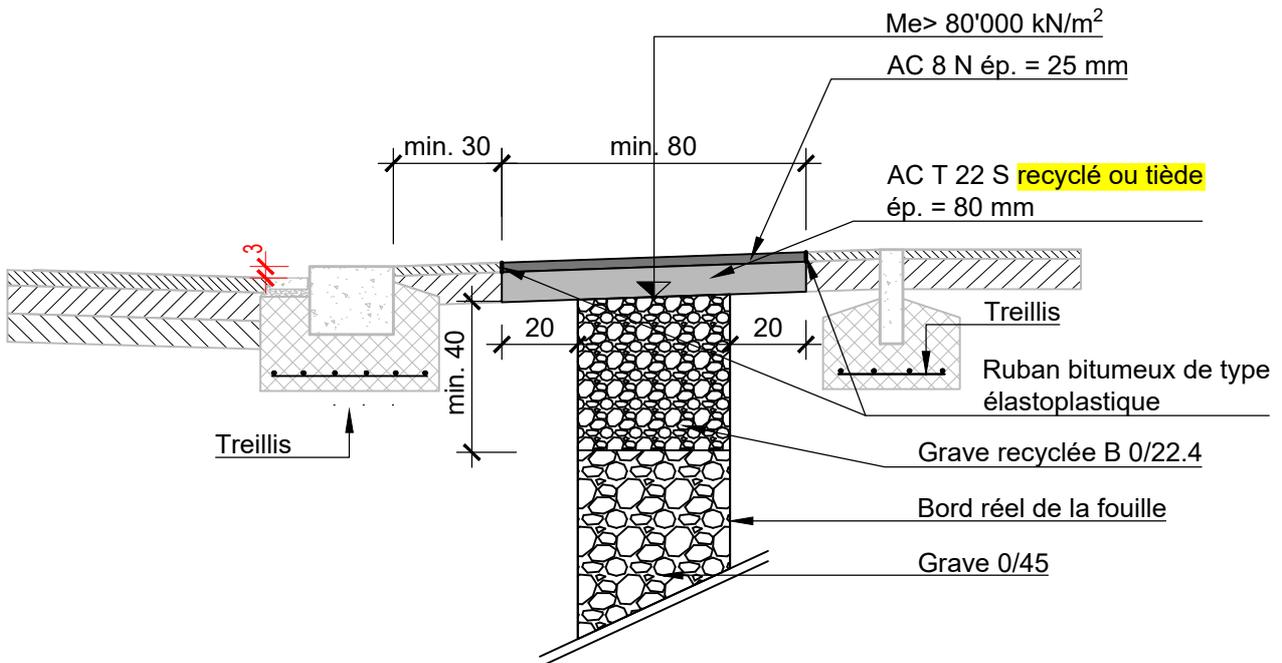
**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 09
Juillet 2025

Coupe sur pistes cyclables en enrobé bitumineux



Coupe sur pistes cyclables en enrobé bitumineux au droit d'une entrée



**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 08
Janvier 2022

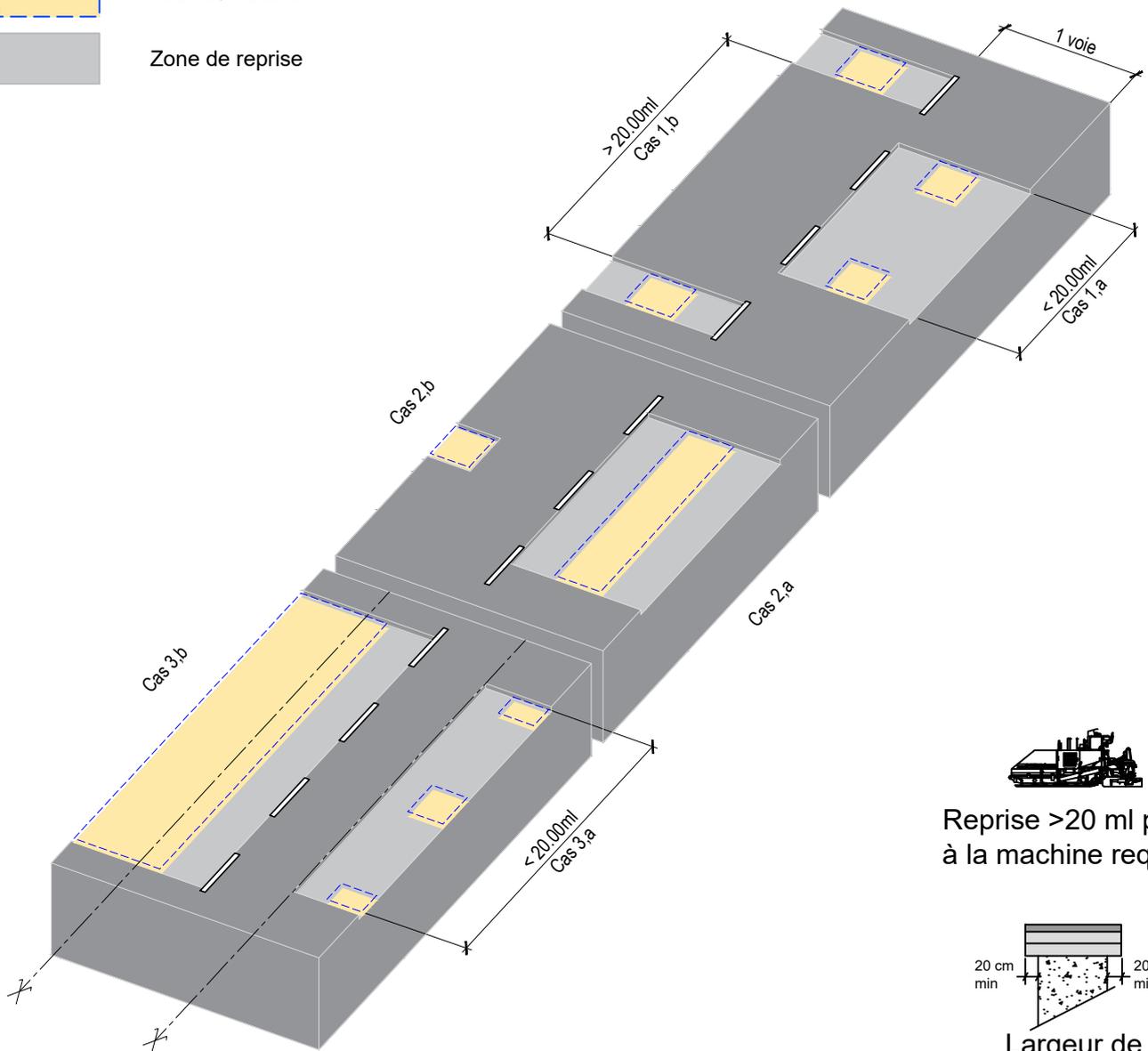
Schéma de réfection des chaussées en enrobé phonoabsorbant



Fouille / Tacons



Zone de reprise



Reprise >20 ml pose
à la machine requise



Largeur de
recoupe

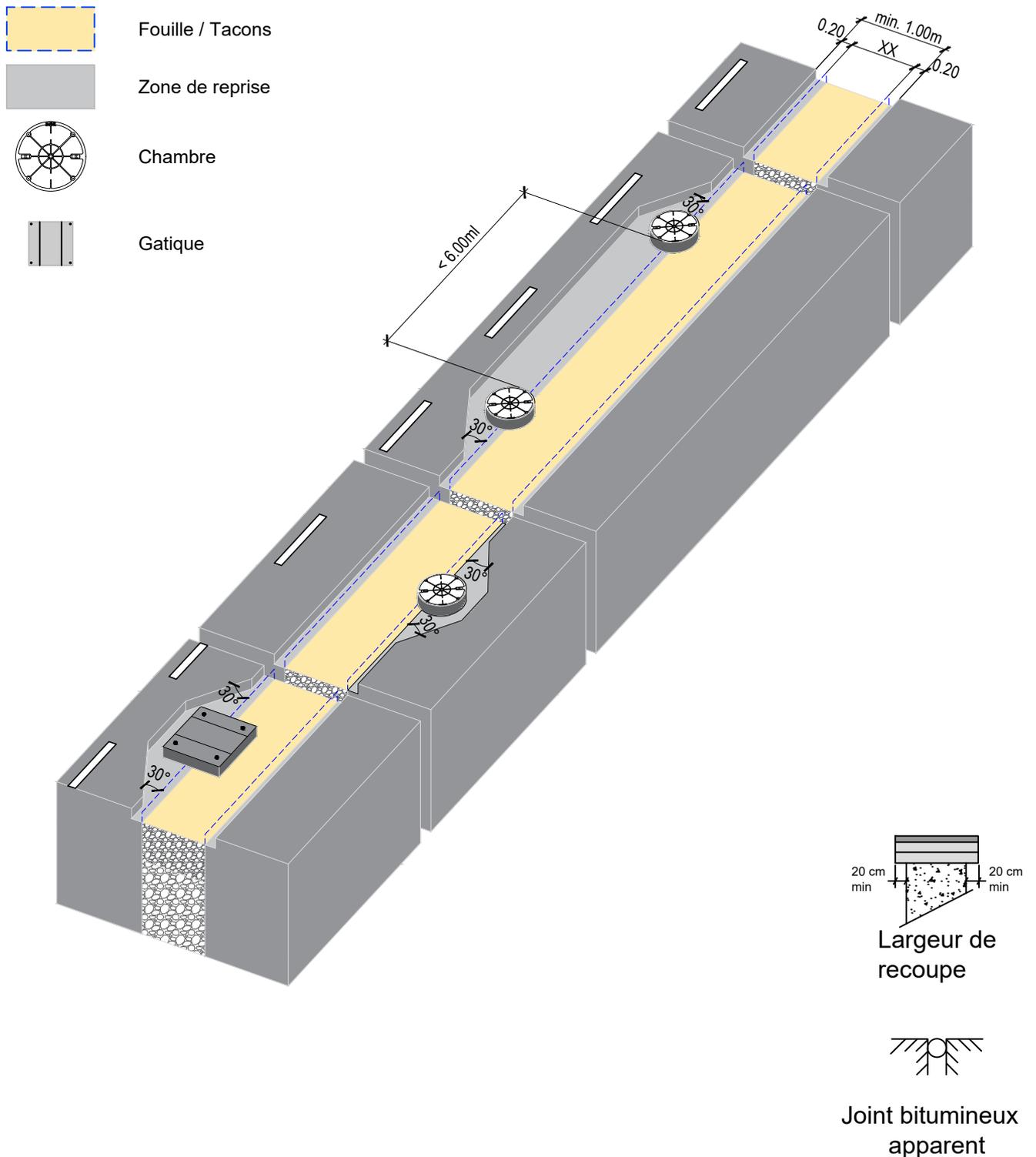


Joint bitumineux
apparent

**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 09
Juillet 2025

Schéma de réfection des chaussées en enrobé traditionnel



PRESCRIPTIONS POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL	<h1>2.18</h1>
CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES, DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES	Version 07 Janvier 2021

2.18 Mise en œuvre des marquages routiers

2.18.1 Mise en œuvre des marquages de guidage et de sécurité (Type II) :

Marquage nécessitant une propriété particulière pour accroître la rétroflexion de nuit à l'état humide ou par temps de pluie.

Les marquages seront réalisés en utilisant une technologie dite 98:2, (nécessite une machine utilisant cette technologie, à mélange interne et saupoudrage avec des billes de verre) conformément aux normes VSS.

Ainsi, les marquages seront réalisés en peinture 2 composant, giclé à froid, avec une épaisseur de plastique de $0.6 \text{ mm} \pm 0.05\text{mm}$, de type II, à visibilité de nuit à l'état humide élevée conformément aux normes VSS et aux prescriptions de la SISTRA.

2.18.2 Mise en œuvre des marquages indicatifs (Type I) :

Marquage nécessitant aucune propriété particulière pour accroître la rétroflexion à l'état humide ou par temps de pluie.

Les marquages routiers ne nécessitant aucune propriété particulière pour accroître la rétroflexion à l'état humide ou par temps de pluie (type I) tels que les surfaces interdites à la circulation, les marquages pour le trafic en stationnement, les écritures et les symboles seront réalisés soit avec la technologie dite 98:2, soit en plastique 2 composants appliqué à froid (spatulé).

2.18.3 Mise en œuvre des marquages définitifs après un renouvellement partiel ou complet de l'enrobé bitumineux

Les marquages définitifs seront appliqués au minimum 4 semaines après la pose des enrobés conformément aux prescriptions de la SISTRA.

Chaque élément de marquage touché ou détérioré dans le cadre des travaux devra être intégralement remis en état (exemple: réfection de toute la bande du passage piéton, trait complet, picto vélo complet). Pour les lignes continues, le marquage sera repris sur une longueur de 10 mètres avant et après la zone endommagée par les travaux.

**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**Version 09
Juillet 2025**2.18.4 SRT minimum pour tous les marquages**

Les marquages provisoires et définitifs auront un SRT minimum de 45 conformément aux normes VSS.

2.18.5 Suppression des marquages

Sur tous les types de chaussée, les suppressions de marquages seront réalisées par ponçage (utilisation d'une ponceuse de sol équipée d'un plateau rotatif d'un diamètre de 300 mm minimum, pourvu de segments diamantés de 3 à 7 mm d'épaisseur). L'aspiration est obligatoire.

Dans le cas où la suppression des marquages par ponçage n'est pas possible, le revêtement en enrobé (couche d'usure) devra être renouvelé.

Le rabotage et le noircissement n'est plus admis.

2.18.6 Marquages temporaires de chantiers

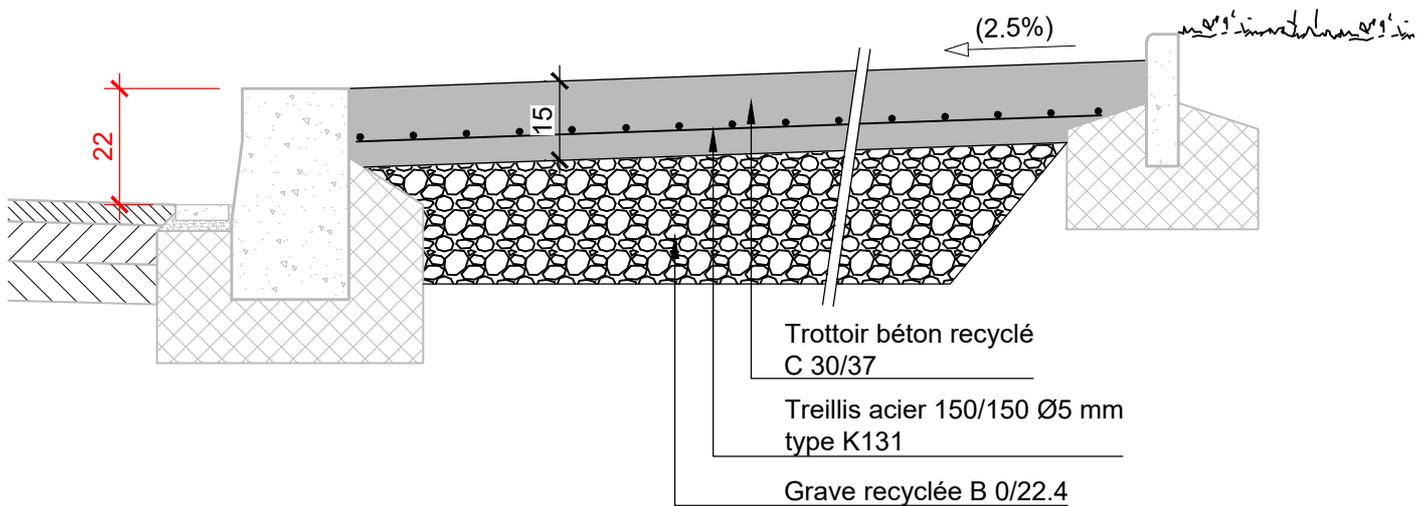
Tous les marquages temporaires de chantier devront être réalisés avec des bandes collées.

À défaut, le revêtement en enrobé (couche d'usure) devra être renouvelé.

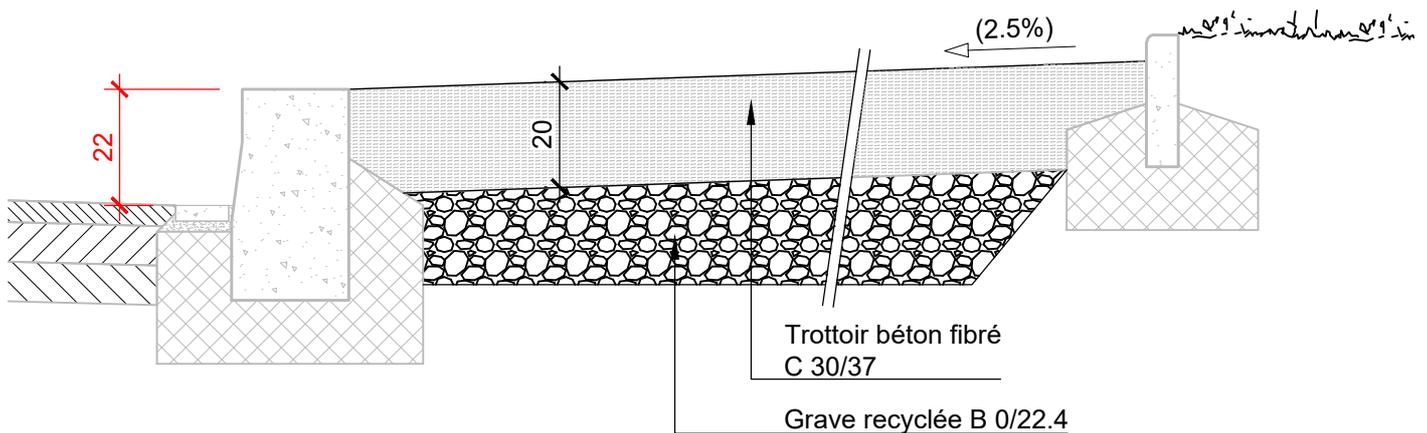
CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES, DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES

Version 08
Janvier 2022

Coupe sur trottoir en béton, quai TPG



Variante : En présence de ligne aérienne



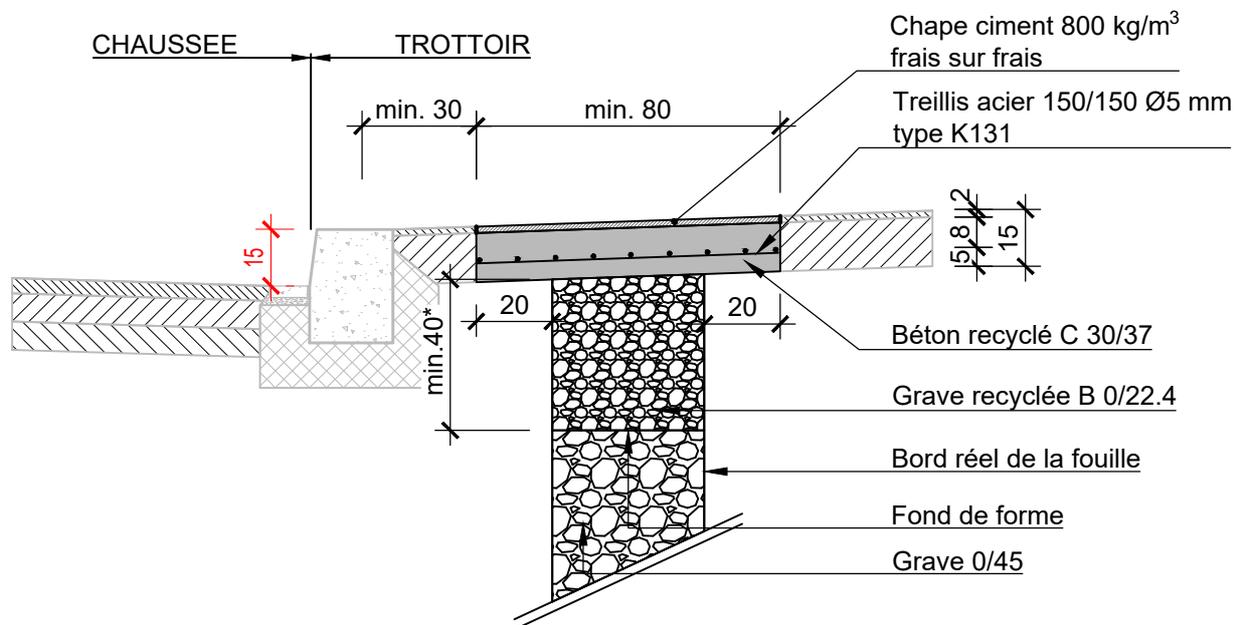
- Joints tous les 5 à 7m (surface max 20-25m²) avec goujons si la largeur du trottoir est >1.5m
- Surface talochée et balayée
- Utilisation seulement pour la surface de l'arrêt en cas de trafic mixte piétons/cycles et/ou pour la mise en évidence de l'arrêt

**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 08
Janvier 2022

Coupe sur trottoir en béton

A mettre en oeuvre uniquement pour l'entretien



* Valable pour un fond de forme de $Me \geq 15'000 \text{ kN/m}^2$

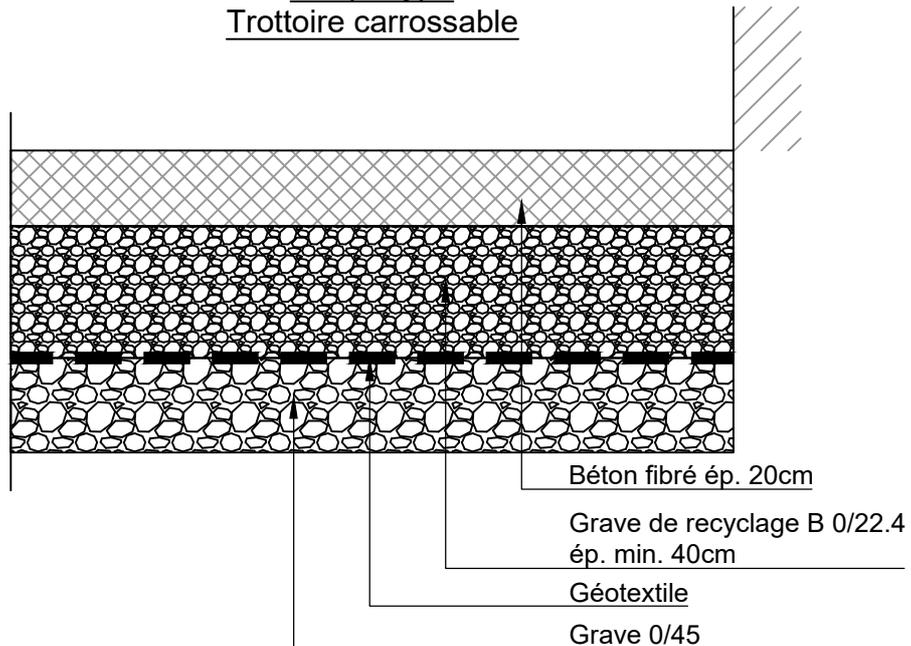
**CONSTRUCTION ET REFECTION DES CHAUSSEES,
DES TROTTOIRS ET DES PISTES CYCLABLES**

Version 07
Janvier 2021

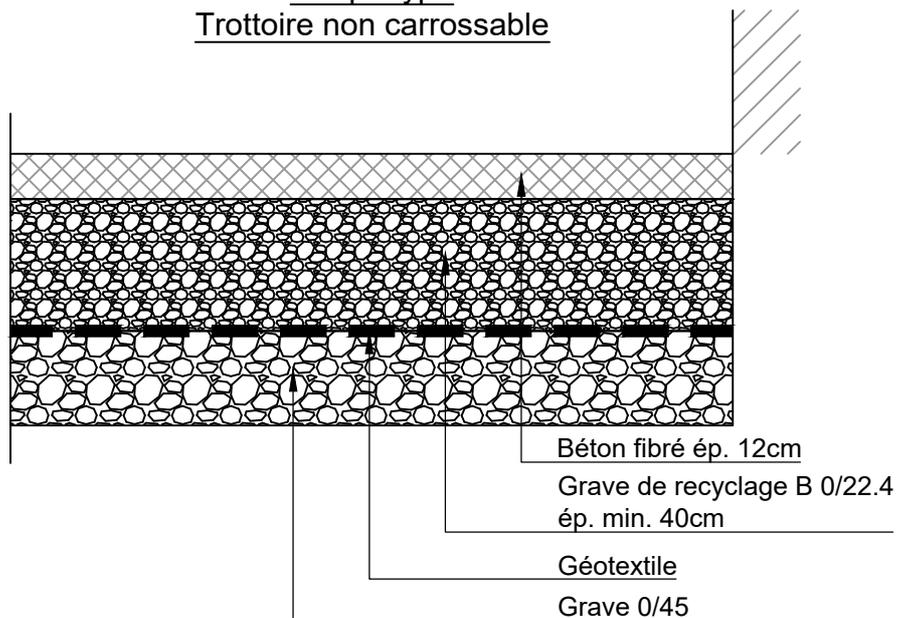
Trottoir en béton désactivé

A mettre en oeuvre uniquement pour l'entretien

Coupe type
Trottoire carrossable



Coupe type
Trottoire non carrossable



- Grave : rapport Me 80'000 kN/m² min.
- Il est impératif de protéger les façades et d'aspirer l'eau de sciage et de lavage.